

Maintenant, monsieur le président, je ne crois pas en avoir plus long à dire sur cette question. Il n'y a pas de moyen légal qui me soit connu par lequel une compagnie dans la position de la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc dans cette affaire, puisse être forcée d'observer un engagement pris de propos délibéré (exécuté par l'autre partie) et le répudier aujourd'hui parce qu'elle constate qu'il est onéreux pour elle de l'exécuter. Il me semble, monsieur le président, que le temps n'est pas très éloigné où il sera du devoir du Parlement d'aviser à des moyens par lesquels une institution quasi publique comme la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc pourra être forcée de traiter ses employés équitablement et décentement et d'exécuter les engagements qu'elle prend avec ces employés, absolument comme un particulier est forcé de remplir ses engagements envers un autre particulier.

M. HEPBURN: Dans cette convention, faite entre les représentants des employés de trains et des conducteurs, et la compagnie du Grand-Tronc, y avait-il quelque disposition relative au fonds de pension ou de retraite?

M. CROTHERS: J'ai lu toute la convention et il n'en est fait absolument aucune mention.

M. WEBSTER: Je regrette beaucoup d'entendre parler de rumeurs d'une autre grève sur ce grand réseau de chemin de fer du Grand-Tronc. Je vois aussi qu'une délégation des employés du chemin de fer est venue à Ottawa en vue de la formation d'une commission de conciliation, ce qui serait, je crois, dans l'intérêt de tout le pays, des employés eux-mêmes, de la compagnie de chemin de fer, et de tous ceux qui sont dans le commerce au Canada. Comment se fait-il que malheureusement nous voyons plus de difficultés entre les gens du Grand-Tronc et leurs employés que sur toutes les autres grandes lignes de ce pays? Je crois qu'il n'est pas difficile de retracer l'origine de cette difficulté après avoir entendu les remarques du ministre du Travail. Tout ce que les employés demandaient, avant la grève de 1910, était le salaire régulier payé par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, et je crois que tout réseau de chemin de fer qui a été traité aussi généreusement que le chemin de fer du Grand-Tronc l'a été par le peuple de ce pays, devrait être le premier à voir à ce que ses employés soient convenablement rétribués pour le travail qu'ils accomplissent. Dans la ville de Brockville, que je représente, nous avons un souvenir très vivant de cette grève.

Il a coûté à cette ville \$1,200 ou \$1,600 pour payer la milice qui y a campé pour protéger la propriété du Grand-Tronc, et je dois

dire qu'il est très malheureux que cette grève soit jamais survenue. Je crois que si nous avions une commission de conciliation pour régler les salaires, cette grève aurait été évitée. L'expérience acquise dans cette grève est que ce ne sont pas les employés du chemin de fer qui ont créé du trouble, mais leurs amis qui avaient à cœur les intérêts des employés. Quand ils virent des "briseurs de grève" importés à pleins fourgons de la république américaine pour prendre la place de bons, honnêtes et rudes travailleurs, d'hommes qui avaient passé les meilleures années de leur vie à promouvoir les intérêts de ce chemin de fer; quand le peuple vit ces hommes parcourant les rues, tandis que ceux qui avaient été importés comme briseurs de grève manœuvraient les trains, il fut naturellement indigné. Je crois qu'il est aussi généralement connu que l'infraction aux lois de l'immigration fut tolérée en cette circonstance en permettant à ces briseurs de grève de venir au Canada. Je suis peiné d'avoir à dire que le Gouvernement du jour ne jugea pas à propos de dire à C. M. Hays qu'il devrait traiter ses employés avec justice et équité.

J'étais présent à la gare du Grand-Tronc à Brockville lors de ce malheureux événement, et je n'ai vu aucun employé du Grand-Tronc lever la main pour causer du tort à la propriété de cette compagnie. Mais malheureusement il y avait là quelques hommes qui ont agi sans sagesse, qui se sont simplement laissés emporter à la pensée de ces gens persécutés comme ils l'étaient. Maintenant, où M. C. M. Hays a-t-il pris ses officiers pour remplir les meilleures positions sur le chemin de fer Grand-Tronc?

S'est-il adressé à de braves jeunes Canadiens? Pas du tout. Il les a fait venir des Etats-Unis. Un vieil employé de la compagnie me dit que chaque fois qu'il se produit une vacance de quelque importance, on fait venir quelqu'un des Etats-Unis pour la remplir. M. Hays engage des employés de la compagnie au service de laquelle il était autrefois, et il leur confie toutes les meilleures positions, au détriment de Canadiens capables, depuis longtemps au service de la compagnie.

Parmi ceux qui paraissent dans les rues de Brockville, on voyait des hommes qui n'avaient rien à faire avec la grève et qui avaient consacré la meilleure partie de leur vie à servir les intérêts du Grand-Tronc.

Il est regrettable que M. Hays n'ait pas jugé à propos de tenir ses engagements envers les employés. Il avait lui-même choisi l'arbitre, le juge Barron, et ce dernier a fait son rapport à M. Hays, mais ces hommes sont encore sans ouvrage.

Je connais que quelques-uns d'entre eux ont été repris, mais on ne les a pas réinstallés dans leurs anciennes positions. Je connais un chef de train qui avait vingt-